

## ***Le portrait de la municipalité***

### **Notre histoire**

Même si les premiers colons «pauléens» ne s'établissent à demeure qu'en 1912, déjà, à la fin du XIXe, une certaine activité avait cours sur ce territoire. Ainsi, un moulin à scie existait à cet endroit dès 1897. Un peu plus tard, les lieux sont connus sous l'appellation de Colonie de Val-Joubert, rappel que Louis Philippe Joubert, marchand de bois de Sayabec, s'était installé à cet endroit en 1903.

L'érection canonique de la paroisse de Sainte-Paule date du 16 décembre 1922, par un décret de Mgr Léonard. La mission était alors desservie par le vicaire de Sayabec.

C'est le 11 juillet 1937 que l'abbé J. Oscar Bérubé arrive à Sainte-Paule comme premier prêtre résidant.

Le 8 décembre 1938, les paroissiens déménagent les objets de culte religieux de l'école chapelle à la nouvelle église construite durant l'été 1938.

En 1937, il y avait une municipalité scolaire qui s'appelait «Joubert». Le département de l'instruction publique oblige cette commission scolaire à changer son nom pour celui de Sainte-Paule.

Jusqu'en 1967, les limites des comtés de Matane et de Matapédia partageaient le territoire de Sainte-Paule en deux. Une partie de la paroisse de Sainte-Paule était dans le comté de Matane et l'autre partie dans le comté de Matapédia. En 1965, une tentative pour avoir une municipalité sur le territoire avait échoué à cause de cette situation.

Les dirigeants de la Commission scolaire de Sainte-Paule entamèrent le processus pour unifier le territoire de Sainte-Paule dans un seul comté et déposèrent en juillet 1967, une requête, signée par la majorité des résidents, demandant l'érection en municipalité du territoire de Sainte-Paule.

Le 30 décembre 1967, par une proclamation publiée dans la Gazette officielle de Québec, le territoire non organisé de Sainte-Paule devenait la nouvelle Municipalité de Sainte-Paule.

Le 4 janvier 1968, le ministre des Affaires municipales, monsieur Robert Lussier, nommait monsieur Gilles Desjardins, président de la première élection du maire et des conseillers de la nouvelle municipalité de Sainte-Paule.

À la fin des années 60, le gouvernement, par le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec, avait ciblé la paroisse de Sainte-Paule, comme une paroisse à fermer.

Les gens ont alors formé un comité d'aménagement qui avait comme mandat de faire obstacle à la fermeture de la paroisse. Avec l'aide d'organismes régionaux, comme l'U.C.C. diocésaine, des projets ont été élaborés et présentés aux autorités gouvernementales. Un projet de fermes forestières est né.

C'est le 22 septembre 1970, qu'a eu lieu la manifestation de plus de 3,000 personnes à Sainte-Paule pour dénoncer les plans du gouvernement de fermer certaines paroisses, dites marginales. Les paroisses de Saint-Thomas et de Saint-Paulin ont été fermées en 1970.

Les instigateurs de la manifestation du 22 septembre 1970, présidée par l'Abbé Charles B. Banville, curé de Sainte-Paule, aidé de Pierre DeBanné, député fédéral, Léonard Otis et bien d'autres dirigeants régionaux ont organisé cette réunion avec des représentants de chaque paroisse pour amener le plus de monde à Sainte-Paule, le mardi 22 septembre 1970.

La soirée a été animée par cinq orateurs, dont Léonard Otis, Pierre DeBanné, Jean-Louis Lussiers et des représentants du ministère des Terres et Forêts.

Les journaux de la région et de la province se sont chargés de rapporter les faits.

*L'Avant-Poste Gaspésien* d'Amqui dans sa livraison du 22 septembre 1970, sous le titre «*Désormais il faudra tenir compte de nous*» par le réveil spectaculaire de la population et de l'immobilité quasi-criminelle d'un grand nombre de nos Ministères. Les autres journaux empruntent un ton moins sarcastique mais tout aussi déterminé.

A la suite de cette rencontre du 22 septembre, les organisateurs ont continué à se rencontrer et c'est le 25 septembre 1970, qu'à eu lieu la réunion de formation d'Opération Dignité I.

D'autres manifestations ont eu lieu dans la région et en août 1971, prenait naissance l'Opération Dignité II (Esprit-Saint) et quelques mois plus tard l'Opération Dignité III (Les Méchins).

La politique de relocalisation a été le catalyseur qui provoqua cette prise de conscience populaire.

## **La localisation géographique**

La Municipalité de Sainte-Paule est située dans la partie Est de la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Elle fait partie des 11 municipalités constituant la MRC de Matane.

Le territoire de Sainte-Paule est localisé dans le haut pays et est adjacent aux municipalités de Saint-Léandre, Matane, Saint-René-de-Matane, Saint-Vianney, Sayabec et le TNO de la Matapédia. Le centre du village est situé à près de 30 km du centre-ville de Matane.

Le territoire de la municipalité couvre une superficie de 84,86 km<sup>2</sup>. Une grande partie de cette étendue est exploitée à des fins forestières.

## **Le portrait biophysique**

La municipalité se situe à l'intérieur de ce qu'il est convenu d'appeler le massif des Appalaches. L'altitude varie entre 185 et 365 mètres. La topographie se caractérise par un relief de montagnes et les pentes abruptes sont fréquentes. Le sol est composé d'une mince couche de matériaux meubles constitués de sable, de gravier, d'argile et de till. Généralement, cette couche de dépôts a moins de 3 mètres d'épaisseur. Il n'est pas rare que la roche en place effleure le sol.

(Carte 2)

## L'hydrographie

Sainte-Paule est un territoire riche en lacs et cours d'eau. Le réseau hydrographique est surtout drainé par la rivière Matane et par la rivière Matapédia. Sur le territoire de la municipalité, on ne retrouve pas de rivières importantes, par contre, il en va autrement des lacs. La superficie des dix plans d'eau réunis ensemble place Sainte-Paule en tête de liste des municipalités de la MRC en terme de surface lacustre. Les plus importants sont les lacs du Portage, Towago et Petchedetz.

Cours d'eau	Superficie du bassin versant (ha)	Longueur (km)
Rivière Matane	5 505	0,68

  

Lacs	Superficie du lac (km <sup>2</sup> )	Longueur (km)
Lac du Portage	1,55	2,77
Lac Chaud	0,18	0,59
Lac Towago	0,58	1,78
Lac Restigouche	0,12	0,57
Lac Petchedetz	0,63	2,58

(Carte 3)

## Le climat

Les conditions météorologiques, telles que la température, le vent et les précipitations, influencent grandement les activités d'un lieu donné. La rentabilité de certaines entreprises liées à l'agriculture, le tourisme, la forêt, la chasse et la pêche, dépend des conditions climatiques. Le climat est donc un élément déterminant pour plusieurs activités de première importance dans la municipalité.

L'absence du fleuve Saint-Laurent a un impact important sur le climat. Éloigné du littoral, le climat est plutôt continental ce qui fait, entre autres, que les étés sont plus chauds et les hivers un peu plus rigoureux que le long du littoral.

## Signification du logo

**Les arbres :** Ils représentent la Municipalité de Sainte-Paule comme étant une municipalité à vocation forestière.

**Les vagues :** Elles signifient que la Municipalité de Sainte-Paule est la municipalité de la MRC ayant le plus grand nombre de lacs sur son territoire.

**Les montagnes :** Elles représentent la Municipalité de Sainte-Paule au cœur des Appalaches.

**Le soleil levant :** Il signifie que la Municipalité de Sainte-Paule est la plus jeune municipalité de la MRC de Matane.

## ***Les contraintes naturelles***

### **Secteur à risque d'inondation**

On retrouve sur le territoire de Sainte-Paule un secteur à risque d'inondation qui occupe une faible portion du territoire, ce secteur étant connu sous l'appellation (Pointe-à-Tremblay), en bordure de la rivière Matane. La rivière Matane a été jugée suffisamment problématique pour être retenue dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale pour la cartographie des plaines inondables. De plus, la MRC a identifié ce secteur comme un secteur à risque d'inondation par embâcles.

### **La protection des rives et du littoral**

Il a été démontré, à maintes reprises, que les lacs et les cours d'eau influencent grandement la qualité de notre milieu de vie. Ils constituent un habitat pour une multitude d'espèces d'animaux et de plantes. De plus, plusieurs activités dépendent de la présence et de la qualité de l'eau. Des lacs et des cours d'eau en santé favorisent la pratique d'activités variées telles que la pêche, la chasse, la trappe et la villégiature.

D'autre part, le maintien d'un couvert végétal aux abords des plans d'eau assure leur conservation. Cette bande de protection naturelle limite l'érosion des berges, contrôle le réchauffement excessif de l'eau et diminue l'impact des crues.

Les écosystèmes reliés aux lacs et aux cours d'eau jouent un rôle important dans la vie des Pauléens. De plus, la réglementation d'urbanisme de la municipalité contient des normes minimales de protection des rives et du littoral.

## ***Affectations, lieux d'intérêt et activités***

### **Affectation «Villégiature»**

Le secteur de villégiature du lac du Portage est très important sur le territoire de la municipalité. Le lac du Portage se démarque en raison de sa forte concentration de résidences permanentes et saisonnières. En effet, il s'agit du plus important secteur de villégiature dans la MRC de Matane. On retrouve, autour de ce lac plus de 130 résidences permanentes et saisonnières qui représentent 57% de la valeur totale du rôle d'évaluation de la municipalité.

### **Affectation «Forestière»**

L'aire d'affectation forestière regroupe notamment des terres publiques intra municipales qui ont fait l'objet d'une délégation de gestion à la MRC et d'une convention d'aménagement avec la Corporation de Développement de Sainte-Paule ainsi que des terres privées ne représentant que peu de potentiel pour l'agriculture.

L'affectation forestière couvre 90% du territoire de la municipalité. On la retrouve sur le rang XI (de part et d'autre du lac Petchedet), le rang XII (à l'exception du périmètre d'urbanisation et au sud du lac Petchedet), le rang XIII et finalement, le rang XIV.

## **La Route Micmac**

Les Micmacs, qui étaient les autochtones du territoire, servaient de guides aux premiers utilisateurs européens de cette voie naturelle. Ils entretenaient cette route d'eau depuis des siècles avec entre autre la complicité du castor qui maintenait les niveaux d'eau désirés. En effet, le nom Matane, selon le père Pacifique, vient du terme micmac «Mictan», qui signifie vivier de castor. Une autre théorie vient de l'abbé Antoine Gagnon qui avait reçu une autre explication d'un indien malécite qui vivait dans la région de Matane. Le nom de la rivière Matane ferait allusion à la moelle épinière qui traverse les vertèbres de l'épine dorsale comme la rivière qui descend des terres à travers les montagnes sans aucun rapide sur plus de vingt lieux. Cette hypothèse est supportée par le fait que les autochtones de la région auraient utilisé cette route lors de leurs migrations saisonnières à travers la péninsule gaspésienne, jusqu'aux années 1920.

Dès 1609, Samuel de Champlain la désignait sous le nom de «passe de Matane». Au XVII<sup>e</sup> siècle, les colons français l'utilisaient à des fins de transport et de commerce. Elle était d'un grand avantage puisqu'elle permettait aux voyageurs en route vers Québec et Montréal d'éviter le long périple de la voie côtière. Entre autres, les commerçants protestants de la région de La Rochelle (Rochelais) qui étaient refoulés loin de l'Acadie et du corridor du Saint-Laurent pour des raisons religieuses et économiques empruntaient ce réseau de lacs, de rivières et de portages pour traverser la péninsule gaspésienne et ainsi éviter les risques que représentaient la mer et les autorités.

Ce n'est qu'en 1832 que le gouverneur Kempt fit construire une voie carrossable au bord de la Matapédia pour seconder la voie d'eau. Il s'agissait en fait d'une mesure de rechange aux chemins du Grand Portage ou du Témiscouata qu'il avait jugé être devenus trop exposés aux attaques américaines.

Finalement, Joseph Hamel, un explorateur qui a fréquenté la région vers 1833, a lui aussi évoqué l'existence de cette route. Cette route a donc été utilisée par différents groupes ethniques et a contribué à l'édification du Canada.

La Route Micmac empruntait la rivière Matane jusqu'à la hauteur de la coulée à Piuze. À cet endroit, un sentier entrecoupé par la rivière Petchedet permettait de se rendre au lac du Portage. Par la suite, le lac Towago devait être rejoint par un portage. Après un dernier portage, le ruisseau Sableux donnait accès au lac Matapédia. À cet endroit, la Route Micmac empruntait finalement la rivière Matapédia pour déboucher sur la rivière Ristigouche et donner accès à la baie des Chaleurs. Les récits affirment que le tout pouvait être parcouru en sept (7) jours environ.

(Plan de localisation)